

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,
Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

22 – 31 mai 2018

22. Avenant n° 1 à la convention triennale entre la ville et le Comité des Fêtes - subvention exceptionnelle pour le rassemblement des Rosières de France

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

Vu la délibération n° 12 du conseil municipal du 9 février 2017 approuvant la mise en place d'une convention triennale entre la ville et le comité des fêtes,

Considérant l'organisation du rassemblement des rosières de France en 2018 à Moissac, événement exceptionnel,

Considérant que ce rassemblement consiste à accueillir de nombreuses délégations venant de toute la France et qui ont pour tradition d'élire également une rosière,

Considérant que la finalité est d'organiser l'élection de la Rosière de France 2018,

Considérant que la ville accueille, durant cette période, plus de 250 personnes extérieures, ainsi que l'association nationale des Rosières de France qui participent à toutes les festivités organisées durant le week-end de Pentecôte,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes pour l'organisation de cet événement,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale d'allouer au comité des fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 500 €.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 28 voix pour et 3 voix contre (Mme DULAC, MM. CALVI, CHARLES),**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 500 € au comité des fêtes,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention triennale entre la ville et le comité des fêtes,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ledit avenant.

Pour copie conforme
Moissac le 4 juin 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :